



Les protections contre le vol

Il n'existe pas de bonne indemnisation en cas de vol. En effet rien ne remplace les objets que vous avez possédés et qui malgré le remboursement financier ne compensera pas la charge affective de vos biens. Alors mieux vaut ne pas être cambriolé. Parallèlement votre contrat d'assurance définit des règles et obligations de protections, au risque de perdre le bénéfice de la garantie il est préférable de suivre scrupuleusement les définitions du contrat.

Aussi protégez-vous !

Voici quelques conseils qui vous aiderons à choisir votre stratégie préventive. Mais surtout contactez-nous pour vous aider dans vos choix.

Claudine LINDEN

Le principe de l'assurance vol est étroitement lié à celui de la prévention. Le risque n'est pas identique pour toutes les habitations, il est fonction :

- Du lieu les zones urbaines sont plus exposées que les autres.
- De l'accessibilité de l'habitation, les maisons, les appartements du rez de chaussés ou du dernier étage ainsi que ceux qui sont unique sur leur palier sont plus sinistrés et nécessite une analyse différente des autres.
- De « l'apparente richesse » des occupants et des capitaux à assurer.
- Des protections existantes.



1/ que doit-on protéger ?

Toutes les issues accessibles. Pour un appartement tout d'abord la porte palière. Près de 80% des vols en appartements se font par celle-ci. Si les fenêtres sont facilement accessibles (appartement au rez de chaussé ou au dernier étage, accès facile par une courette ou les parties communes) elles doivent être aussi protégées. Pour les maisons toutes portes et fenêtres donnant sur l'extérieur sont à considérer.

2/ Les deux types de protections

Il existe deux types de protections: les protections mécaniques et les protections électroniques. Cette dernière ne peut être utilisée pour se substituer à la première mais correspond à un complément utile à de bonnes protections mécaniques.

3/ Les protections mécaniques

Les portes:

Toute porte donnant sur l'extérieur doit être en bois à âme pleine, en acier, en aluminium ou en PVC avec renfort intérieur du cadre; s'il existe une partie vitrée elle doit être protégée par un barreaudage, une grille ornementale ou un verre anti effraction type P4. Elle doit comporter au minimum deux points de fermeture dont un de sûreté. En fonction des capitaux ou de la zone il peut être exigé un blindage de la porte, des cornières anti pinces et des protégés gonds.

Les fenêtres :

si elles sont facilement accessibles (situés à moins de 3 mètres du sol ou pouvant être facilement accessible de l'extérieur à partir d'une terrasse, d'une toiture, d'une partie commune ou d'une construction contigu) elles doivent être équipées de volets, persiennes en bois, PVC ou métalliques, de barreaux espacés de moins de 12 cm, ornements fixes, grilles ou verres anti effraction et pavé de verres.

Il existe des normes et listes de matériaux validés par les compagnies d'assurance, aussi avant de faire des travaux interrogez-nous sur les choix que vous pourriez faire.

5/ les protections électroniques.

Les systèmes d'alarme peuvent être équipés soit d'une simple sirène peu efficace si le risque est inoccupé au moment du vol, soit reliés à une centrale de télésurveillance qui déplacera dans un temps « acceptable » un contrôleur. Aussi même la télésurveillance n'empêchera pas un cambriolage rapide. Pour cela il vaut mieux avoir une bonne stratégie de protection mécanique. Le système peut être avec ou sans fil et reconnu par les compagnies d'assurances, il peut comporter des radars et des contacteurs de chocs ou d'ouverture.



• Vos contacts :

- Olivier de DREUX-BRÉZÉ
01 30 09 64 89
- **Chargé de Clientèle**
- Bruno GREIBILL
01 30 09 64 89
- **Gestion des Contrats**
- Christine THIERRY
01 30 09 71 85
- Élodie BARBES
01 30 09 71 86
- **Gestion des Sinistres**
- Laetitia de BOISSARD
01 30 09 71 87
- Claudine LINDEN
01 30 09 71 84
- **Back Office**
- Sandra DIAZ
01 30 09 71 81

Le sujet du trimestre prochain :
Investissement en entreprise
Exemple illustré



SOCIÉTÉ D'EXPLOITATION DES CABINETS
ABG, DREUX-BRÉZÉ, BLANC IARD